



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 14927

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les conséquences du choix par le comité d'organisation de la Coupe du monde de football d'une chaîne internationale de restauration rapide comme partenaire officiel. L'annonce de cette décision a provoqué la stupéfaction et un très vif mécontentement chez les professionnels de la restauration française. En effet, cette manifestation constituait pour la France l'opportunité, en accueillant de nombreux étrangers, de faire connaître nos produits et de valoriser notre gastronomie. En ce sens, il est particulièrement regrettable d'avoir manqué l'occasion de faire découvrir et apprécier les qualités de la restauration française. Par ailleurs, est-il besoin de rappeler que la société retenue n'est assujettie qu'à un taux de TVA de 5,5 %, alors que la restauration traditionnelle est soumise à un taux de 20,60 %. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les critères qui ont présidé au choix des organisateurs de la Coupe du monde de football et si la Fédération nationale de l'industrie hôtelière et de la restauration a été consultée comme les autres sponsors.

Texte de la réponse

L'accueil de la Coupe du monde de football en France a mobilisé depuis près d'un an l'ensemble des ministères pour assurer la réussite de cet événement sportif et en faire une grande fête de l'amitié et de la convivialité dans toute la France. C'est aussi l'occasion unique de promouvoir notre pays. Il est certes vrai que douze grandes entreprises de dimension internationale dont une société de restauration rapide, un producteur de boissons et une marque de confiserie sont les parrains officiels de la Fédération internationale de football (FIFA). Mais ces entreprises ne prétendent pas représenter les traditions gastronomiques françaises. D'une manière plus générale, la gastronomie française bénéficiera d'une vitrine mondiale, à l'initiative de nombreux acteurs du tourisme et de la restauration qui organisent des festivités pour mettre en valeur l'art culinaire de notre pays. En outre, des sociétés françaises, prestigieuses, ont été choisies par le CFO pour servir le meilleur de notre cuisine, dans les enceintes qui accueillent la Coupe du monde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lemoine](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14927

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2962

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3920